

Commission thématique « Amélioration des connaissances et partage de la ressource »

Mardi 13 juin 2023
de 9h30 à 12h à Wallers

ORDRE DU JOUR

1. Rappel du rôle des commissions thématiques
2. Présentation de l'étude hydrogéologique relative à l'estimation des volumes prélevables provisoires annuels sur le bassin Artois Picardie
3. Retour d'expérience du Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA)
4. Mise en application sur le SAGE Scarpe aval
5. Questions

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Présents(e)s :

BAUDART	Flora	Agence de l'eau Artois Picardie
BODDAERT	Bertrand	Chambre d'agriculture régionale
BOULANT	Floriant	Préfecture du Nord - Sous-Préfecture de Valenciennes
CADIX	Catherine	Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale « Grand Douaisis »
CARDOT	Olivier	Communauté de communes Cœur d'Ostrevent
COURTOIS	Pauline	SIDEN-SIAN-NOREADE
DESCHAMPS	Sébastien	Syndicat mixte Oise Aronde
DOMIN	Waldemar	SIMOUV – SCoT Valenciennois
DUPONT	Michel	Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de Lille Métropole
FONTAINE	Jean-Paul	Douaisis Agglo
GONDRY	Stéphanie	PNR Scarpe-Escaut
GRAS	Jean-Luc	Chambre d'agriculture
HOYAU	Matthieu	CAPH
IMBERT	Céline	CAPH
LAFONTAINE	Adeline	PNR Scarpe-Escaut
LEMIRRE	Baptiste	Douaisis Agglo
LESUR	Simon	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
LUTTUN	Julien	Fédération Départementale des chasseurs du Nord
MALBRANCQ	Jérôme	DDTM du Nord
MESSAGER	Jean-Claude	Vice-président de la CAPH
MICHALAK	Jean-Michel	Maire de Sars et Rosières
PASQUET	Stéphanie	Agence de l'eau Artois Picardie

RAOULT	Paul	SIDEN – SIAN – Noréade Eau et Assainissement
SIX	Alain	UFC Que choisir
THURETTE	Aurélien	PNR Scarpe-Escaut
VALLEE	Karine	Agence de l'eau Artois Picardie
VAN POUCKE	Didier	Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
VERHAEGHE	Frédéric	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
WANEGUE	Dominique	SIDEN – SIAN – Noréade Eau et Assainissement
ZARLENGA	Isabelle	PNR Scarpe-Escaut

Excusé(e)s :

- Caroline RICHARD, Douaisis agglo
- Georges FLAMENGT, Président du SAGE de l'Escaut

COMPTE-RENDU

Jean-Paul FONTAINE introduit la première commission thématique du SAGE Scarpe aval, remercie la porte du Hainaut pour l'accueil et Monsieur MESSAGER (vice – président de la CAPH).

Monsieur MESSAGER prend la parole et est heureux d'accueillir la première commission au sein de ce magnifique site minier de Wallers Arenberg au cœur de la communauté d'agglomération de la porte du Hainaut. Ce site est à la fois inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, dans le site RAMSAR et c'est une porte d'entrée de la forêt domaniale de Raismes-Saint-Amand-Wallers.

Il dit que le partage de la ressource eau est un sujet complexe et crucial pour l'harmonie entre les différentes populations du territoire. En effet, l'eau est une ressource indispensable dont les usages sont multiples.

Jusqu'à il y a peu, la rareté de cette ressource n'était pas une question, peu de personnes se souciaient réellement de sa consommation en dehors des spécialistes et des techniciens. Le changement climatique fait basculer le territoire comme un territoire en tension en période d'étiage. Malheureusement, la prise de conscience de la population d'une gestion efficace de l'eau prend du temps.

Pourtant, les enjeux liés à la gestion de cette ressource sont nombreux, allant des besoins pour la consommation humaine et animale, à la production agricole et industrielle, en passant par les implications écologiques et la préservation des écosystèmes aquatiques et même, les loisirs et le cadre de vie des habitants. Dans ce contexte, il est crucial de trouver des solutions viables et durables pour assurer une juste répartition de l'eau entre les différents usages, en prenant en compte les enjeux environnementaux et économiques liés à cette ressource.

Le partage de la ressource peut cristalliser de fortes tensions allant jusqu'à aboutir à des violences. Il est donc primordial, après s'être mis d'accord sur l'état des lieux, d'établir un dialogue avec tous les acteurs du territoire afin d'obtenir à un compromis faisant consensus sur les efforts consentis par chacun.

Il conclut ensuite en souhaitant de réussir à mettre en place ce partage de la ressource dans des conditions sereines.

Monsieur FONTAINE reprend la parole en présentant Monsieur Michel DUPONT, président de la commission thématique « Amélioration des connaissances et partage de la ressource » du SAGE Scarpe aval.

Monsieur DUPONT se présente, membre de la CLE depuis 2015 au titre du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de Lille Métropole et aujourd'hui membre du bureau de la CLE, maire d'Ennevelin (MEL) et vice-Président aux Finances et aux Ressources humaines à la Pévèle Carembault (CCPC); retraité depuis novembre 2019 il était dirigeant de Noréade. Il reste aujourd'hui administrateur du SIDEN-SIAN, mais saura en tant que président de la commission faire la part des choses.

Monsieur FONTAINE reprend la parole pour rappeler que les commissions thématiques permettent de mettre en œuvre les actions du SAGE et le président de commission doit animer les débats et alimenter les discussions.

Adeline LAFONTAINE présente ensuite l'ordre du jour.

Monsieur DUPONT demande s'il y a des sujets complémentaires à mettre à l'ordre du jour. Aucune demande n'est faite.

1) Rappel du rôle des commissions thématiques

Adeline LAFONTAINE présente ensuite le point n°1 de l'ordre du jour, à savoir le rôle des commissions thématiques.

155 actions ont été définies lors de la révision du SAGE dont **73 nouvelles actions**. Chaque action se situe dans un volet d'une commission.

L'action urgente pour la commission thématique « amélioration des connaissances et partage de la ressource » est de lancer une étude sur la définition d'un volume maximal prélevable. Cette action s'inscrit dans la mesure 31 et 32 du SAGE et dans la mesure B2.3 du SDAGE Artois Picardie 2022-2027, mais également dans le plan eau du gouvernement.

2) Présentation de l'étude hydrogéologique relative à l'estimation des volumes prélevables provisoires annuels sur le bassin Artois Picardie

Karine VALLEE présente ensuite l'étude hydrogéologique relative à l'estimation des volumes prélevables provisoires annuels sur le bassin Artois Picardie.

Elle rappelle tout d'abord le contexte. Le Nord était connu pour sa pluviométrie, mais depuis quelques années des sécheresses sont de plus en plus récurrentes. Il a donc été demandé d'effectuer une étude pour évaluer les tensions quantitatives par territoire.

L'étude de l'agence de l'eau est une étude générale au niveau du bassin qui prend en compte différents paramètres « HMUC » : Hydrologie, Milieux, Usages et Climat. Cette étude devra être réalisée par SAGE. Le SAGE Scarpe aval a été identifié comme un territoire en tension quantitative à moyen terme avec un tension saisonnière à l'étiage. Le SAGE Scarpe aval devra donc réaliser l'étude HMUC en priorité, pour cela l'agence de l'eau a transmis un cahier des charges type pour aider les SAGE à lancer cette étude. Le SAGE Scarpe aval est également un territoire avec des pressions d'irrigation. Dans un contexte de sécheresse récurrent, le préfet de bassin a demandé à la profession agricole d'adopter une gestion volumétrique de ses besoins en irrigation pour début 2024.

L'étude de l'agence de l'eau se terminera fin 2023, mais les résultats seront transmis fin septembre 2023 pour les unités sécheresses prioritaires dont le SAGE Scarpe aval fait partie. Ces résultats permettront de servir de données d'entrées pour l'étude HMUC du SAGE.

Monsieur DUPONT intervient en indiquant l'urgence de réaliser cette étude sans passer par une AMO et d'établir dans un premier temps un état des lieux.

Karine VALLEE reprend en annonçant que le taux de subvention octroyé par l'agence de l'eau pour établir cette étude est de 50%, mais devrait être majoré à 70% à compter du 1^{er} juillet 2023 sous réserve du conseil d'administration du 30 juin 2023.

La question vis-à-vis du financement de la différence est donc soulevée. Monsieur DUPONT explique que la différence peut peut-être être pris en charge par les EPCI.

Aurélien THURETTE précise que le montant prévisionnel prévu pour cette étude a été estimé à 150 000€. Il avait été présenté lors de la dernière CLE du 16 décembre 2022 que cette étude pourra être en parti financé grâce au report budgétaire du soutien financier des EPCI de la convention 2022-2024.

Jean-Paul FONTAINE souligne que le « C » de Climat de l'étude HMUC est très important compte tenu du changement climatique et qu'il est important de prendre en compte différentes projections climatiques.

Karine VALLEE reprend en informant la commission qu'un projet Clim'EauFil est en cours. Il est porté par la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France et est à l'initiative de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Le projet Clim'EauFil s'inscrit dans la continuité du Varenne de l'eau. L'objectif est d'accompagner le bassin Artois-Picardie et ses filières agricoles et alimentaires dans l'élaboration de trajectoires d'adaptation face au changement climatique.

Matthieu HOYAU prend la parole en expliquant qu'il est difficile de connaître le volume prélevé par l'agriculture.

Karine vallée répond en disant que les volumes soumis à redevances sont faciles à connaître, mais il est difficile de connaître les volumes en dessous du seuil de déclaration ou les volumes de prélèvement de surface et encore les forages des particuliers non déclarés.

Monsieur Fontaine rappelle que le plan eau prévoit des mesures sur la réutilisation des eaux usées. Est-ce un volume mobilisable ?

Karine VALLEE répond que ceci n'est pas pris en compte dans l'étude de l'agence de l'eau, mais peut être dans l'étude CLIM'EAUFil ?

Baptiste LEMIRRE rappelle que les rejets de stations d'épuration permettent souvent de soutenir l'étiage des cours d'eau du territoire.

Monsieur MESSAGER réaffirme la nécessité d'accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques, mais attend également un soutien dans cette démarche collective. Il fait référence au non-respect de l'arrêté sécheresse par certains agriculteurs en 2022. Il aimerait également davantage de contrôle de services de l'Etat.

Monsieur LEMIRRE constate qu'il y a un manque de communication envers les agriculteurs. En effet, certains agriculteurs irriguent des parcelles drainées.

Monsieur MALBRANCQ informe la commission qu'un service de contrôle existe à la DDTM. L'autorisation de prélèvement est donnée pour un volume maximal, mais on ne connaît pas précisément le volume prélevé.

Monsieur BODDAERT intervient pour dire que les parcelles agricoles sont drainées pour pouvoir semer au printemps et qu'il faut donc stocker l'eau.

3) Retour d'expérience du Syndicat Mixte Oise Aronde (SMOA)

Monsieur DESCHAMPS présente ensuite sa présentation et son retour d'expérience de plus de 10 ans au sein du Syndicat Mixte Oise Aronde.

Le SAGE Oise Aronde présente un règlement avec 6 règles dont une règle sur la ressource en eau définissant une zone de répartition des eaux (ZRE).

Le territoire est souvent en arrêté sécheresse « alerte renforcée » ou « crise » et au 15 août prochain, une restriction d'eau de plus de 5 000 abonnés sera certainement nécessaire.

Il conseille aux membres de la CLE d'arriver à s'accorder sur le volume prélevable et sa répartition pour éviter de tomber dans le dispositif réglementaire de la ZRE (Zone Répartition de l'Eau), car c'est très compliqué et contraignant.

Il déconseille de travailler avec un privé, car son expérience a montré que les modèles hydrauliques utilisés par son bureau d'études pour l'estimation du volume prélevable doivent être régulièrement actualisés et donc coûteux, car le prestataire est propriétaire du modèle et cela engendre une dépendance vis-à-vis du bureau d'études. Il informe également que les modèles du BRGM prévoient les étiages.

Monsieur LEMIRRE n'est pas d'accord sur le fait qu'il ne faille pas passer par un prestataire privé, car selon lui, il est possible d'éviter cette situation en indiquant dans le marché que le pétitionnaire demande la propriété du modèle.

Il conseille de travailler avec le BRGM ou soit de passer par une AMO.

Il rappelle que l'usage prioritaire est l'eau potable pour la défense contre les incendies.

Monsieur CANLERS intervient pour dire qu'il faut étudier les besoins économiques.

Monsieur DESCHAMPS répond en disant que cela a été fait sur son territoire, mais qu'il faut également prendre en compte le DOE (Débit d'objectif du cours d'eau) qui est dépassé tout le temps sur son territoire.



Il faut bien prendre en compte l'état des lieux et connaître les volumes prélevés par usage. Pour cela, il conseille de mettre en place un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) qui est pour lui une opportunité, un bilan partagé, un projet d'intérêt général et qui va au-delà du SAGE et prend en compte les aspects HMUC, mais sur un territoire cohérent.

Il souligne l'importance de la mise en commun des données en toute transparence, la nécessité de confiance entre les partenaires et la mise en place d'une concertation.

Il y a 2 étapes dans un PTGE :

- Etape 1 : Diagnostic
- Etape 2 : Projections et plans d'actions

Le volet GEMA est également important, cela permet de soutenir les continuités latérales, notamment les ZEC pour recharger les zones humides (stockage de l'eau) et éviter de curer les cours d'eau/fossés.

Didier VAN POUKE intervient en insistant sur le fait que l'étude doit prendre en compte les zones humides et maintenir les voies d'eau à des niveaux hauts.

L'étude a coûté 168 000€, donc l'estimation faite par le parc de 150 000€ est bonne.

Monsieur MALBRANCO intervient et précise qu'il est important de bien définir les modèles en amont, notamment les prévisions de réchauffement de 4 degrés.

Monsieur FONTAINE mentionne que la CLE a un rôle important dans la gestion de la ressource en eau.

Monsieur CANLERS précise qu'il est important de travailler avec les SAGES voisins, notamment la Scarpe amont et la MEL.

Cette intervention marque une transition avec la suite de la présentation, notamment la création de l'ACLEBE.

4) Mise en application sur le SAGE Scarpe aval

Monsieur FONTAINE présente l'association ACLEBE (Association des Clés du bas Escaut) qui regroupe aujourd'hui 4 SAGE : Scarpe aval, Scarpe amont, Escaut et Marque Deûle. Pour pouvoir travailler selon un bassin hydrographique cohérent, la Sensée devrait être intégrée à cette association, mais aujourd'hui le président de la CLE du SAGE Sensée ne souhaite pas y adhérer.

Il est donc proposé que le cahier des charges de la Scarpe aval reprenne les éléments techniques du SAGE Scarpe amont, afin que ces deux études soient comparables (même modèles, même hypothèses).

Cette proposition est validée.

Adeline LAFONTAINE présente ensuite une proposition de structure de marché avec :

- Tranche ferme :
 - Phase 1 : Etat des lieux des quatre volets Usages, Milieux, hydrologie et Climat
 - Phase 2 : Analyse croisée et diagnostic des tensions actuelles et futures sur le bassin
 - Phase 3 : Détermination des débits objectifs d'étiage et des volumes prélevables
 - Phase 4 : Proposition d'un programme d'actions et d'adaptations
 - MC1 : Communication – concertations- accompagnement de la CLE pour la définition des volumes prélevables
- TO1 : Visites de terrain et campagnes hydrométriques/piézométriques ponctuelles en vue d'acquérir des données locales utiles à la compréhension des relations nappe-rivière
- TO2 : Réunions supplémentaires

Ce découpage du marché est validé, néanmoins Karine VALLEE propose de bien prendre en compte les données de l'étude de l'agence de l'eau qui seront transmis pour les SAGE prioritaires en septembre.

Adeline LAFONTAINE précise que la durée de la tranche ferme sera de 24 mois et qu'il est possible de commencer à travailler sur le cahier des charges sans attendre les données de l'agence, mais que ceux-ci seront intégrés au marché avant le lancement de l'appel d'offre prévu pour la fin de l'année 2023.

5) Questions

Pas de remarques complémentaires.

Prochain rendez-vous :

La CLE élargie dans le cadre de la tournée des SAGE de l'agence de l'eau aura lieu le 4 juillet à 14h30 à Raches.

Information après la réunion : cette CLE élargie a été annulée et sera reportée ultérieurement.

Annexes

- Présentation générale de la commission
- Présentation du SMOA

